Il est impératif, avant la mise en service, l'utilisation, ou l'entretien de votre appareil de levage de lire attentivement cette notice.

Tout manquement aux consignes mentionnées ci-après peut-être la cause directe d'accidents. Si tel était le cas la Sté **GROUPE KREMER** déclinerait toute responsabilité. C'est pourquoi vous devez :

- Lire attentivement les instructions énoncées ci-après.
- Tenir cette notice à disposition de l'opérateur et de l'agent de maintenance.

INSPECTION ET MAINTENANCE

Toutes modifications (démontage, soudure, meulage) sont interdites.
Un contrôle annuel est obligatoire et doit être réalisé par des personnes habilitées.

MISE EN SERVICE

Vous devez :

1.1 Faire effectuer la mise en service par un personnel compétent.
1.2 Assurer de la conformité (CMU et VITESSE) du pont ou palan, potence destiné à recevoir l'appareil.
1.3 Etablir lors de la mise en service un programme de suivi et d'inspection de l'appareil.
1.4 Assurer que l'opérateur a pris connaissance de la notice d'utilisation et vous assurer qu'il est compétent à utiliser l'appareil.
1.5 Veiller à ce que l'appareil travaille dans l'environnement pour lequel il a été conçu (température, corrosion, intempéries, etc.…)

UTILISATION

Vous devez vous assurer :

1.1 Avant la manœuvre que la charge est correctement installée.
1.2 Que la charge est suffisamment levée et que son déplacement ne sera obstrué par aucun obstacle. (Tous chocs ou accrochages pourraient provoquer une surcharge ou un décrochage de la charge)
1.3 Qu'à aucun moment, l'appareil vide ou à pleine charge ne passera au-dessus de personnes.
1.4 Que le pont, le palan se trouve bien dans l'axe de la charge à lever .

Avertir les personnes compétentes suite à toute mauvaise utilisation ou à l'apparition d'un aspect ou d'un bruit douteux.

Vous ne devez pas:

1.1 - Laisser une personne non qualifiée utiliser l'appareil.
1.2 - Soulever une charge supérieure à la charge maximum utile indiquée sur l'appareil.
1.3 - Toucher les organes en mouvement de l'appareil lors de la manutention de la charge.
1.4 - Utiliser un appareil en mauvaise état.
1.5 - Balancer la pièce intentionnellement.
1.6 - Arracher, tirer ou décoincer à l'aide de l'appareil.
1.7 - Laisser en attente une charge suspendue.
1.8 - Utiliser l'appareil à une autre manutention que celle pour laquelle il a été conçu.
1.9 - Eviter les a - coups lors de la manutention.

MAINTENANCE

Vous devez :

1.1 - Vérifier régulièrement le bon serrage des éléments d'assemblage.
1.2 - Vérifier le bon état des pièces d'usure.
1.3 - Nettoyer et graisser l'appareil avant toute remise en service
1.4 - Vérifier le bon état de l'appareil avant tout remise en service (des chocs ont pu le détériorer pendant la période de stockage)
1.5 - Respecter lors de la remise en service les instructions de la mise en service.

Vous ne devez pas :

1.6 - Procéder lors de l'entretien à aucune modification quelle qu'elle soit sur l'appareil (seul le constructeur est habilité à effectuer des modifications sur l'appareil).

STOCKAGE

Vous devez :

1.1 - Stocker l'appareil à l'abri de la poussière, de l'humidité et des matières corrosives diverses.
1.2 - Stocker l'appareil sur un support spécifique destiné à le recevoir.

Vous ne devez pas :

1.1 Empiler les appareils.
1.2 Les jeter au sol lors de leur stockage.